

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 14 mai 2024 a adopté le règlement suivant : 370-24 « règlement 370-24 concernant le droit de préemption ».

RÈGLEMENT 370-24

CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
ce 21e jour de mai 2024.



Guylaine Maurice
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.
